Décision 03-D-35 du 24 juillet 2003

relative à des pratiques mises en œuvre par les laboratoires SANDOZ, devenus en 1997 NOVARTIS Pharma SA, sur le marché de certaines spécialités pharmaceutiques destinées aux hôpitaux

Posted on: 29 août 2003 | Secteur(s):



Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre chargé de l'économie
Dispositif(s)	Décision mixte Injonction de publication Pratique non établie Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

laboratoires Sandoz (devenus Novartis

Pharma SA)

Lire

le texte intégral de la décision 174.41 Ko

le communiqué de presse